

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019

À une séance extraordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi 16 décembre 2019 à 19h30 à l'édifice Bernardin-Hamann dans le secteur Saint-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, madame la conseillère Nicole Champagne, messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Pierre Quirion, Michel Rhéaume, Jean Roy et Nelson Turgeon, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement assiste également à la séance.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 20 personnes présentes à cette séance

SUJETS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption, avec changement, du second projet de règlement numéro 257-19 amendant le règlement de zonage numéro 69-07 afin d'encadrer la culture, la production et la transformation du cannabis ainsi que les résidences de tourisme;
3. Adoption du règlement numéro 258-19 concernant l'imposition du taux de taxes, des compensations et certaines modalités pour l'année 2020;
4. Cueillette et transport des boues septiques pour les années 2020, 2021 et 2022 : analyse des soumissions et octroi du contrat;
5. Décontamination du 2-4, rue Notre-Dame Nord : octroi d'un mandat pour services professionnels;
6. Entretien ménager du bureau municipal : renouvellement du contrat et autorisation de signature;
7. Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock : octroi d'une aide financière;
8. Embauche de préposés aux services généraux occasionnels;
9. Rémunération des pompiers : abrogation de la résolution 12-09-200 et adoption d'une nouvelle politique et autorisation de signature;
10. Versement de l'aide financière au Comité de promotion industrielle d'Adstock inc. pour l'année 2019;
11. Achat de matériel informatique : autorisation de dépense;
12. Levée ou ajournement de la séance.

19-12-348

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-12-349

ADOPTION, AVEC CHANGEMENT, DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 257-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07 AFIN D'ENCADRER LA CULTURE, LA PRODUCTION ET LA TRANSFORMATION DU CANNABIS AINSI QUE LES RÉSIDENCES DE TOURISME

ATTENDU que le règlement de zonage numéro 69-07 de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

ATTENDU que le conseil souhaite encadrer la culture, la production et la transformation du cannabis ainsi que les résidences de touristes;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par le conseiller Jean Roy lors de la séance ordinaire tenue le lundi 11 novembre 2019;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le lundi 16 décembre 2019;

ATTENDU que suite à l'assemblée de consultation, une modification a été apportée au projet de règlement aux articles 4 et 9;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'adopter, avec changements, le second projet de règlement numéro 257-19 amendant le règlement de zonage numéro 69-07 afin d'encadrer la culture, la production et la transformation du cannabis ainsi que les résidences de tourisme.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-12-350

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 258-19 CONCERNANT L'IMPOSITION DU TAUX DE TAXES, DES COMPENSATIONS ET CERTAINES MODALITÉS POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU que le conseil se doit de réaliser, par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, qu'il doit aussi pourvoir aux améliorations et faire face aux obligations de la Municipalité;

ATTENDU que, conformément au paragraphe premier de l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires et qu'ils jugent essentiel le maintien des services municipaux ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Municipalité peut réglementer le nombre de versements, les modalités de l'application de l'intérêt sur les versements échus ainsi que l'application de ses règles à d'autres taxes et/ou compensations municipales;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Jean Roy et que le dépôt du projet de règlement a été effectué lors de la séance ordinaire tenue le lundi 9 décembre 2019;

ATTENDU les explications rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du règlement numéro 258-19;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 258-19 concernant l'imposition du taux de taxes, des compensations et certaines modalités pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-12-351

CUEILLETTE ET TRANSPORT DES BOUES SEPTIQUES POUR LES ANNÉES 2020, 2021 ET 2022: ANALYSE DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU que la Municipalité gère depuis plusieurs années les boues provenant des fosses septiques de son territoire et que le contrat liant la Municipalité avec un fournisseur est à échéance;

ATTENDU qu'un appel d'offres public fut lancé à cet effet;

ATTENDU que, suite à l'appel d'offres, la Municipalité a reçu la soumission suivante :

Soumissionnaires	Montant (avec taxes)		
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Sani-Thetford (2000) inc.	80.48 \$	97.73 \$	91.98 \$

ATTENDU que l'analyse révèle que la soumission déposée est conforme à nos documents d'appel d'offres;

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la présente soumission et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'octroyer le contrat de collecte, de transport et de disposition des boues des installations septiques au site d'enfouissement à la firme Sani-Thetford 2000 inc. Le contrat, débutant le 1^{er} mars 2020 pour se terminer le 28 février 2023, est accordé en vertu du coût unitaire pour chacune des catégories présentées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-12-352

DÉCONTAMINATION DU 2-4, RUE NOTRE-DAME NORD : OCTROI D'UN MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a obtenu une aide financière pour la décontamination du 2-4, rue Notre-Nord dans le cadre du programme ClimatSol-Plus – Volet 2;

ATTENDU que la Municipalité souhaite réaliser les travaux en 2020;

ATTENDU que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels relativement à la préparation du devis et la surveillance des travaux de décontamination du 2-4, rue Notre-Dame Nord;

ATTENDU que, suite à l'appel d'offres, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montant (avec taxes)
Terrapex Environnement Ltée	23 625.06 \$
Avizo Experts-conseils	21 339.36 \$
WSP Canada inc.	51 506.96 \$
Groupe Akifer inc.	25 449.72 \$

ATTENDU l'analyse et la vérification des soumissions reçues ainsi que la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'octroyer à la firme Avizo Experts-conseils le mandat de services professionnels relativement à la préparation du devis et à la surveillance des travaux de décontamination du 2-4, rue Notre-Dame Nord au montant de 21 339.36 \$, taxes incluses, conditionnellement à l'obtention de l'ensemble des documents exigés dans l'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-12-353

ENTRETIEN MÉNAGER DU BUREAU MUNICIPAL : RENOUELEMENT DU CONTRAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,
Et résolu ce qui suit :

- de renouveler le contrat d'entretien du bureau municipal avec madame Nancy Maheu;
- d'autoriser madame Julie Lemelin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le contrat à intervenir.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-12-354

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ RÉCRÉOTOURISTIQUE DU MONT ADSTOCK : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU que la Municipalité n'est pas en mesure avec ses équipements et ses ressources humaines actuels de procéder à l'entretien hivernal du stationnement;

ATTENDU que le conseil municipal accepte de venir en aide à la Coopérative de solidarité pour débiter ses opérations touristiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu d'octroyer une aide financière de 10 000 \$ à la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-12-355

EMBAUCHE DE PRÉPOSÉS AUX SERVICES GÉNÉRAUX OCCASIONNELS

ATTENDU que la Municipalité souhaite ajouter d'autres préposés occasionnels aux services généraux afin d'offrir un horaire permettant une meilleure qualité de vie pour ses employés en diminuant le temps supplémentaire;

ATTENDU que la Municipalité souhaite ajouter d'autres préposés occasionnels aux services généraux afin d'offrir un horaire permettant une meilleure qualité de vie pour ses employés en diminuant le temps supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu ce qui suit :

- d'embaucher messieurs Guy Fortin et Stéphane Lessard à titre de préposé occasionnel aux services généraux selon les termes de la convention collective;
- de déléguer à madame Julie Lemelin, directrice générale et secrétaire-trésorière, le pouvoir d'embaucher, en cas de besoin, des préposés aux services généraux occasionnels d'ici la prochaine séance publique.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-12-356

RÉMUNÉRATION DES POMPIERS : ABROGATION DE LA RÉOLUTION 12-09-200 ET ADOPTION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE ET AUTORISATION DE SIGNATURE;

ATTENDU que la politique régissant la rémunération des pompiers volontaires datait de 2012;

ATTENDU que la brigade de pompiers volontaires a déposé des demandes à la Municipalité qui ont été étudiées lors d'une réunion du comité de ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu ce qui suit :

- d'abroger à toutes fins que de droits la résolution numéro 12-09-200 intitulée « Rémunération des pompiers : abrogation de la résolution numéro 07-01-018 et établissement d'une nouvelle politique »;
- d'autoriser le maire à signer une entente régissant la rémunération des pompiers et ses modalités avec le directeur du service de sécurité incendie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-12-357

VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE AU COMITÉ DE PROMOTION INDUSTRIELLE D'ADSTOCK INC. POUR L'ANNÉE 2019

ATTENDU la mission du Comité de promotion industrielle d'Adstock Inc. (CPI) c'est-à-dire de développer l'industrie et de consolider les emplois dans le secteur commercial et industriel;

ATTENDU que, pour accomplir adéquatement son mandat, le CPI doit être soutenu financièrement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,
Et résolu de verser, au Comité de promotion industrielle d'Adstock Inc., une subvention au montant de 25 000 \$ pour leurs activités de fonctionnement. Cette dépense est prévue au budget d'opération 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-12-358

ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE : AUTORISATION DE DÉPENSE

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'autoriser, en vertu de la soumission numéro 72344 datée du 10 décembre 2019 présentée par Cyber 3D inc., une dépense au montant de 5 588,85 \$, taxes en sus, pour l'achat de trois ordinateurs portables ainsi qu'un montant maximal de 1 000\$ pour la migration des ordinateurs qui sont toujours sur Windows 7 vers le Windows 10. La dépense est financée à même le budget d'opération.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

19-12-359

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu de lever la séance à 21h12.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale,

Pascal Binet

JL

Julie Lemelin

